



Lancée à Montpellier en mars 2016, la plateforme Le.taxi est un service innovant de l'État : il permet à chacun de visualiser sur son smartphone, en temps réel et 24 h / 24 h, tous les taxis disponibles près de lui et de passer commande.

Comment ça marche ?

UN CLIC



Sur son smartphone, le client utilise n'importe quelle application agréée pour héler un taxi au plus près.

UN TAXI



Le chauffeur de taxi utilise alors ses outils habituels (terminal embarqué ou application mobile) pour confirmer la course.

TOUT SIMPLEMENT



Pas de frais d'approche. Le client paie sa course directement au chauffeur, en liquide ou par carte bancaire. Le client peut évaluer la course.

Le.taxi, quels avantages ?

➤ Pour les chauffeurs de taxis

- Un nouveau mode d'accès à la clientèle, complémentaire de la maraude physique et des centraux radios.
- Une image moderne du taxi, notamment vis-à-vis d'un jeune public.
- Un large choix d'applications mobiles pour le chauffeur, ou d'offres intégrées à son terminal.
- Une meilleure intégration du taxi dans les différents modes de transport proposés par les supports de recherche d'itinéraire.

➤ Pour le public

- Une facilité de commande grâce à un bouton, quel que soit l'opérateur
- Une plus grande visibilité de l'offre, grâce à un large choix de moteurs de recherche sur mobile.
- L'amélioration progressive du service grâce à la possibilité de porter une appréciation sur la course.

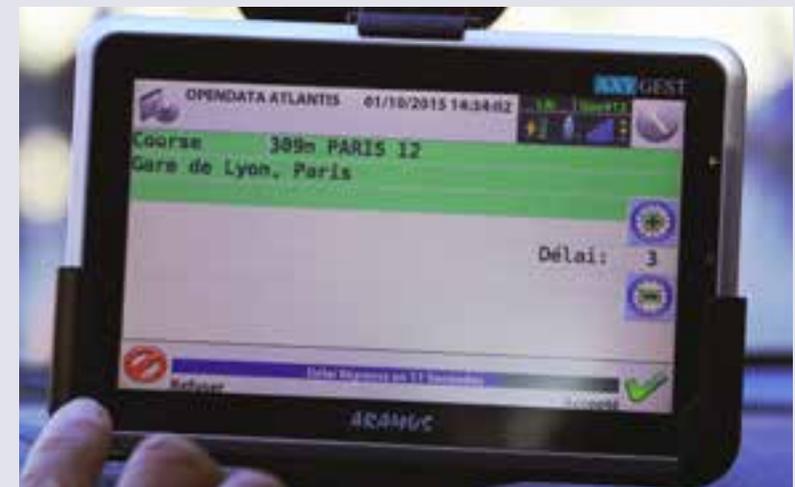
Pourquoi la plateforme Le.taxi ?

Le développement de la mobilité dans la population et l'utilisation des téléphones mobiles dans la recherche rapide d'un moyen de transport impliquent des changements importants dans la profession de taxi.

L'article 1^{er} de la loi du 1^{er} octobre 2014 (article L. 3121-11-1 du code des transports) instaure « un registre de disponibilité des taxis » dont les fonctionnalités sont d'améliorer l'accès des clients aux taxis et le développement des services innovants.

Dans ce contexte de changement des comportements de la clientèle, la modernisation de la profession est prioritaire. Elle passe notamment par le développement de l'utilisation d'outils numériques dans la relation clientèle.

Le.taxi s'inscrit dans cette démarche et propose aux chauffeurs de taxis, et à leurs clients, un outil innovant. Il a pour objectif de développer l'accès des clients aux chauffeurs de taxi par voie électronique au moyen d'un registre national de géolocalisation.

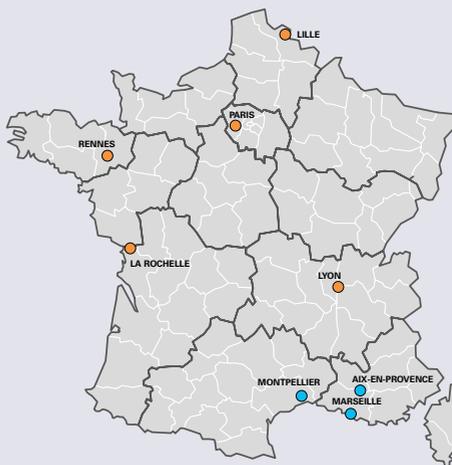


Qui pilote Le.taxi ?

Cette plateforme est le fruit d'une collaboration entre le ministère de l'Intérieur, via la délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR) et un service du Premier ministre : le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), via la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication (DINSIC), en lien étroit avec les professionnels du taxi.

Quelles perspectives pour Le.taxi ?

L'objectif est de couvrir progressivement l'ensemble du pays.



 Plateforme déployée en juin 2016

 Déploiement à venir

Contact :

À la demande des professionnels du taxi, des réunions d'information peuvent être organisées. Les collectivités territoriales et les préfetures sont invitées à y participer.

En savoir plus :

contact-le-taxi@interieur.gouv.fr
<http://le.taxi>



suivez-nous sur

www.interieur.gouv.fr



ministere.interieur



@Place_Beauvau